

<b>Nom de l'action</b>	<b>Améliorer les dessertes en transport en commun et en modes actifs en entrée de ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature de l'avenant 7</b>	
<b>Description générale</b>	<p>La phase 2 du programme ACV a fait des entrées de ville l'une des priorités concernant la redynamisation du cœur de ville en insistant sur la nécessité de les requalifier et des les connecter au mieux à l'hypercentre. Dans le cadre de l'inscription du secteur Val d'Arquet, la Ville souhaite requalifier de manière complète et durable cette entrée de ville en travaillant sur ce qui fait ville : habitat, commerces, accessibilité, espaces publics, patrimoine, équipements, services, etc.</p> <p>D'où l'intérêt d'inscrire des opérations œuvrant dans l'amélioration des dessertes. Il est proposé ici :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'améliorer les dessertes en transport en commun avec la création de 2 nouveaux arrêts desservant cette entrée de ville, l'extension de ligne permettant aux bus de circuler à l'intérieur du Val d'Arquet et le déplacement d'un bloc sanitaire à proximité du nouveau terminus de ligne.</li> <li>• D'améliorer les modes actifs pour desservir au mieux l'entrée de ville et faciliter les connexions avec le reste de la ville. A travers le Val d'Arquet il y aura une voie cyclable de 700 mètres de long pour se reconnecter de l'Avenue de la Libération au Val d'Arquet ouest.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir l'entrée de ville du Val d'Arquet et la connecter au mieux à l'hypercentre</li> <li>• Requalifier l'entrée de ville du Val d'Arquet</li> <li>• Améliorer le cadre de vie pour les habitants du territoire</li> <li>• Être écologiquement exemplaire</li> <li>• Favoriser le développement du transport en commun</li> <li>• Favoriser le développement des modes actifs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Dieppe-Maritime, Ville de Dieppe et privé
	Partenaires :
<b>Budget global</b>	€
<b>Modalité financement</b>	<p>de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dieppe-Maritime :: <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AY.3.2.1 : 34 368 €/an sur la base de 8 285 courses annuelles + 7 000 € pour l'implantation de 2 abris-vus normes PMR (50 % demandeur et 50 % prestataire)</li> </ul> </li> </ul> <p>AY.3.2.2 : dans le projet d'ensemble de l'opération Val d'Arquet porté par le bailleur social, il est prévu un poste de dépenses comprenant les aménagements paysagers dont la coulée verte, les espaces publics, les mobilités douces, l'accessibilité, l'hydrologie douce, les aires de jeux, valorisation des blockhaus, etc.</p> <p>→ Ce poste est estimé à hauteur de 9 612 311 € (HT) – 11 312 809 € TTC.</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions</li> <li>• Dessertes envisagées</li> </ul>
<b>Indicateurs résultat</b>	<p>de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêt créés</li> <li>• Nombre d'aménagements cyclables créés</li> <li>• Cadencement</li> <li>• Satisfaction du service</li> </ul>

## ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)
AY.3.2.1	Amélioration des lignes de bus	Réalisations visant à améliorer les TC pour desservir au mieux l'entrée de ville et l'attacher de manière optimale à l'hypercentre	2025	2028	34 368 €/an + 7000 €
AY.3.2.2	Amélioration des modes actifs	Réalisations visant à améliorer l'utilisation des modes actifs pour desservir au mieux l'entrée de ville et l'attacher de manière optimale, rapide et sécurisée à l'hypercentre	2025	2028	Cf détail modalités de fnct